

CD/PV.665
3 septembre 1993

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA SIX CENT SOIXANTE-CINQUIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le vendredi 3 septembre 1993, à 15 heures.

Président : M. Mounir Zahran (Egypte)

Le PRESIDENT (traduit de l'arabe) : Je déclare ouverte la 665ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

Nous allons procéder à l'adoption des rapports des comités spéciaux de la Conférence. Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole avant que nous ne prenions une décision ? Cela ne semble pas être le cas. Je sou mets donc à la Conférence le rapport du Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, qui est reproduit dans le document CD/1217. Dois-je considérer qu'il est adopté ?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (traduit de l'arabe) : Nous passons maintenant au rapport du Comité spécial sur la transparence dans le domaine des armements, qui a été publié sous la cote CD/1218. Dois-je considérer que la Conférence l'adopte ?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (traduit de l'arabe) : Nous passons au rapport du Comité spécial sur des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes, qui a été reproduit sous la cote CD/1219. Dois-je considérer qu'il est adopté ?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (traduit de l'arabe) : Enfin, je sou mets à la Conférence le rapport du Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires, qui a été distribué sous la cote CD/1220. Je ne doute pas que la Conférence l'adopte.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (traduit de l'arabe) : Avant d'aborder d'autres questions, j'aimerais savoir si une délégation souhaite formuler des observations au sujet du rapport qui vient d'être adopté. Cela n'est visiblement pas le cas.

Quant au rapport présenté par le Coordonnateur spécial pour la question de l'élargissement de la composition de l'instance, l'ambassadeur de l'Australie, M. O'Sullivan, dont le texte a été publié sous la cote CD/1214, et à la déclaration que le Coordonnateur a faite à la 663ème séance plénière, qui fait partie intégrante de ce rapport, je tiens à préciser que je poursuivrai mes consultations officieuses sur la question pendant la période à venir dans l'espoir de trouver une formule acceptable par tous et que je resterai en rapport avec vous à ce propos pendant l'intersession.

Nous passons à présent au rapport annuel de la Conférence. Nous avons déjà tenu une réunion officieuse au cours de laquelle nous avons terminé la première lecture des parties techniques. Conformément à l'usage, nous procéderons à la seconde lecture section par section. Comme indiqué précédemment, le secrétariat comblera les espaces laissés en blanc et les rapports qui font partie intégrante du rapport annuel y seront ajoutés après adoption afin qu'ils figurent dans le document officiel présenté à l'Assemblée générale. Je tiens également à faire observer que tous les documents officiels

(Le Président)

qui ont été distribués jusqu'à présent et dont le dernier porte la cote CD/1221, sont inclus.

Nous commençons par le chapitre I, "Introduction" : y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

Nous passons au chapitre II, "Organisation des travaux de la Conférence", section A, "Session de 1993 de la Conférence" : y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

Section B, "Participation aux travaux de la Conférence" : y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

Section C, "Ordre du jour et programme de travail de la session de 1993" : y a-t-il des observations ? Cela ne semble pas être le cas.

Section D - Je donne la parole à l'ambassadeur du Pakistan, M. Kamal.

M. KAMAL (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Je présume que nous examinons, en seconde lecture, l'ensemble du chapitre concernant l'organisation des travaux de la Conférence. Est-ce exact ?

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Nous l'examinons section par section.

M. KAMAL (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Mon observation ne porte que sur la section G. Est-ce que vous en êtes là ?

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Nous en sommes à la section C.

M. KAMAL (Pakistan) (traduit de l'anglais) : A la section C, dites-vous ?

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : C'est bien cela.

M. KAMAL (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Excusez-moi. J'avais mal compris. J'aurai une observation à formuler lorsque vous en serez à la section G.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Jim en arabe.

(L'orateur poursuit en arabe.)

Il n'y a donc aucune observation au sujet de la section C.

Section D, "Présence et participation d'Etats non membres de la Conférence" : nous avons ajouté au paragraphe 10 le nom de la Slovaquie, Etat non membre, qui a été invité hier à participer à nos travaux. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

Nous passons à présent à la section E, "Elargissement de la composition de la Conférence". Il a été ajouté au paragraphe 13 le nom de l'ambassadeur O'Sullivan et nous avons introduit par ailleurs un nouveau paragraphe 14, où

(Le Président)

est reproduit le texte de la déclaration que le Coordonnateur spécial a faite le 26 août. Y a-t-il d'autres observations à ce sujet ? Je répète : à la section E, "Elargissement de la composition de la Conférence", paragraphe 13, on a ajouté le nom de l'ambassadeur O'Sullivan. En outre, nous avons introduit un nouveau paragraphe 14, contenant le texte de la déclaration qu'a faite le Coordonnateur spécial le 26 août. Nous ajoutons aussi un paragraphe ainsi libellé :

(L'orateur poursuit en anglais.)

"A ses 664ème et 665ème séances plénières, la Conférence a examiné le rapport du Coordonnateur spécial pour la question de la composition de l'instance. De nombreuses délégations ont fait des déclarations (CD/PV.664 et 665)."

(L'orateur reprend en arabe.)

Y a-t-il des observations ? Je donne la parole au représentant de la Malaisie.

M. GANAPATHY (Malaisie) (traduit de l'anglais) : J'aimerais attirer l'attention sur le paragraphe 12 concernant les demandes d'admission. Il me semble que le nom de la Malaisie ne figure pas sur la liste des Etats ayant présenté une demande. Dois-je comprendre que cette liste n'est pas encore complète et que la Malaisie y sera incorporée ultérieurement ?

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Malaisie de son observation. Il s'agit d'une omission et le nom de son pays sera incorporé à la liste comme il se doit. Qu'il veuille excuser cette omission. J'invite à présent l'ambassadeur des Etats-Unis à prendre la parole.

M. LEDOGAR (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, j'aimerais simplement poser une question. N'est-il pas important d'ajouter à ce court paragraphe supplémentaire, qui porterait le numéro 15, quelques mots pour indiquer que la Conférence n'est parvenue à aucune conclusion sur cette question et que, comme vous l'avez dit au début, vous avez l'intention d'en poursuivre l'examen ?

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'Ambassadeur Ledogar de cette observation. Je pense que vous avez tous entendu sa proposition. Nul ne semble s'y opposer. Nous pouvons donc ajouter que la Conférence n'est parvenue à aucune conclusion à ce stade. Comme je vous l'ai dit, je continuerai mes consultations sur cette question dans l'espoir de parvenir à un consensus pendant la période à venir et je tiendrai les coordonnateurs et les membres informés du résultat et des progrès de ces consultations. Je donne la parole à l'ambassadeur du Pakistan.

M. KAMAL (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, auriez-vous l'obligeance de donner lecture du libellé exact de la phrase qui sera ajoutée à ce paragraphe ?

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je donne la parole au Secrétaire général de la Conférence, s'il veut bien en donner lecture.

M. BERASATEGUI (Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) (traduit de l'anglais) : Si j'ai bien compris la proposition, nous ajouterions, à la fin du texte et avant la mention des deux comptes rendus, le texte suivant : "La Conférence n'est parvenue à aucune conclusion à ce stade. Le Président poursuivra les consultations afin qu'un consensus intervienne pendant l'intersession".

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le Secrétaire général de la Conférence. Puis-je passer à la section suivante ?

(L'orateur poursuit en arabe.)

Section F, "Amélioration et efficacité du fonctionnement de la Conférence" : y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

Section G, "Communications émanant d'organisations non gouvernementales" : y a-t-il des observations ? Cela ne semble pas être le cas.

Nous passons maintenant au chapitre III, "Travaux de fond de la Conférence au cours de sa session de 1993", paragraphes 22 à 28 : y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

Section A, "Interdiction des essais nucléaires" : y a-t-il des observations ? Merci.

Nous passons à présent à la section B, "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire". Comme convenu précédemment lors de la réunion officieuse, nous avons ajouté une première phrase au paragraphe 32. Je vous renvoie également aux paragraphes 34, 40 et 41. Comme convenu, on a ajouté à la liste figurant dans la section B le document CD/1221. Ces adjonctions sont conformes à la décision prise à la réunion officieuse concernant le remaniement de ces paragraphes. Il n'y a pas d'observations ? Il y a donc accord.

Section C, "Prévention de la guerre nucléaire, y compris toutes les questions qui y sont liées" : y a-t-il des observations ? Ce n'est visiblement pas le cas.

(Le Président)

Section D, "Prévention d'une course aux armements dans l'espace" :
Y a-t-il des observations ? Ce n'est pas le cas.

Section E, "Arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi et la menace de ces armes" :
y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

Section F, "Nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; armes radiologiques" : y a-t-il des observations ? Merci.

Section G, "Programme global de désarmement" : y a-t-il des observations ou des remarques ? Il n'y en a pas.

Section H, "Transparence dans le domaine des armements" : y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

Section I, "Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes" : y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

Section J, "Examen et adoption du rapport annuel de la Conférence et de tous les autres rapports appropriés à l'Assemblée générale des Nations Unies" : y a-t-il des observations ? Ce n'est visiblement pas le cas.

Nous avons ainsi terminé la seconde lecture des parties techniques du projet de rapport. Avant que nous ne prenions une décision, j'aimerais demander si une délégation souhaite faire une déclaration à ce stade. Cela ne semble pas être le cas. Je propose donc que nous adoptions le rapport annuel qui sera présenté à l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa quarante-huitième session et qui est reproduit dans le document CD/WP.445/Rev.1, augmenté des rapports adoptés aujourd'hui, compte tenu des modifications apportées. En l'absence d'objection, je considérerai que la Conférence adopte le rapport.

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (traduit de l'arabe) : Je vous félicite de cette décision. Une délégation souhaite-t-elle faire une déclaration après l'adoption du rapport ? Je donne la parole au représentant de la Pologne.

M. PAC (Pologne) (traduit de l'anglais) : Dans le cadre de l'adoption du rapport de la Conférence du désarmement pour 1993, je tiens, au nom du Groupe des Etats d'Europe orientale et autres Etats, dont ma délégation assure la coordination, à bien marquer que ce groupe souhaiterait que l'un de ses membres assure la présidence du Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires lorsque cet organe subsidiaire de la Conférence du désarmement sera reconstitué, au début de la session de 1994. On se souviendra que ledit groupe n'a pas encore eu la possibilité de présider ce comité.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Pologne de son intervention, dont je prends bonne note.

(L'orateur poursuit en arabe) :

Je donne la parole à la représentante de Cuba.

Mme BAUTA SOLES (Cuba) (traduit de l'espagnol) : Avant toute chose, permettez-moi, monsieur le Président, de vous féliciter, et de féliciter aussi les autres collègues, de la conclusion de nos travaux et du rapport que nous venons d'adopter. En second lieu, le point que vient de soulever le Coordonnateur du Groupe des Etats d'Europe orientale et autres Etats doit sans aucun doute faire l'objet d'un examen approfondi et ma délégation propose officiellement que vous meniez les consultations nécessaires sur cette question.

Le PRESIDENT (traduit de l'arabe) : Je remercie la représentante de Cuba de sa déclaration, dont j'ai pris bonne note. Il va de soi que je mènerai aussi des consultations sur cette question pendant l'intersession.

Ainsi s'achèvent nos travaux concernant le rapport de la Conférence pour 1993. Avant de clore la session, j'aimerais donner la parole au Secrétaire général de la Conférence et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, qui voudrait faire une brève déclaration.

M. BERASATEGUI (Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies) (traduit de l'espagnol) : Je voudrais faire une brève déclaration à l'occasion de la dernière séance plénière de la Conférence pour la session de 1993 car il s'agit également de la dernière séance plénière à laquelle j'assiste dans l'exercice de mes fonctions actuelles. Qu'il me soit permis, par conséquent, de prendre congé de vous puisque je renonce à la charge que j'occupe. Cela étant, je tiens à vous assurer que durant les quelques semaines qui me restent pour accomplir les formalités administratives nécessaires, c'est-à-dire jusqu'au début de décembre, je prendrai les mesures appropriées pour préserver la continuité des activités et faire progresser les préparatifs nécessaires au bon démarrage de la session de 1994 de la Conférence.

(M. Berasategui, Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)

Les fonctions que j'ai exercées au secrétariat de la Conférence depuis le 24 janvier 1979 et avant cela en tant que représentant de l'Argentine à la Conférence pendant sept ans, ont occupé une bonne partie de ma vie. Rien d'étonnant donc à ce que je vous quitte avec le sentiment que l'on éprouve au moment où l'on tourne une page importante de sa vie personnelle et professionnelle et où l'on affronte une nouvelle étape, avec les défis que cela suppose. Je suis en même temps très heureux de pouvoir servir de nouveau mon pays au sein du Ministère des relations extérieures, auquel j'ai eu l'honneur d'appartenir très jeune et auquel je consacrerai le meilleur de mon énergie dans les années à venir.

Je suis persuadé d'emporter votre amitié à tous. Celle-ci revêt pour moi une signification particulière et je continuerai de l'apprécier comme un présent de valeur de mon activité professionnelle. Je veux exprimer à mes collègues et amis du secrétariat toute la reconnaissance que m'inspirent leur dévouement et le travail irréprochable qu'ils ont accompli. Je voudrais ne citer aucun nom afin de n'oublier personne, mais je ne puis m'empêcher de mentionner Mme Yvonne Santa Eugenia et Mme Anne Dolan, qui m'ont secondé directement avec une compétence exceptionnelle et un sens des responsabilités allant bien au-delà de ce qu'exigeait le devoir commun, dans l'accomplissement des fonctions qui étaient les miennes aux deux postes que j'ai occupés au cours de ces dernières années. Je tiens à remercier nos interprètes et les services techniques de l'excellente collaboration qu'il nous ont apportée pendant tant d'années - les premiers, à mon sens, ont toujours été les meilleurs techniciens de leur spécialité épineuse, tandis que les seconds ont fait en sorte, dans d'innombrables occasions, que la documentation soit disponible au moment voulu malgré les délais très brefs qui leur étaient impartis.

En toute franchise, je dois avouer que le secrétariat de la Conférence fait figure de cas particulier parmi les administrations publiques, car il est soumis non seulement aux lois communes à tous les organismes de cette nature mais encore à d'autres règles qui lui sont propres. Par exemple, il est bien connu qu'aucune activité administrative n'échappe à la loi de Murphy selon laquelle un contretemps ne manque pas de se produire dès lors qu'il le peut. Le secrétariat de la Conférence ne fait pas exception à la règle. Bien plus, mes collègues et moi-même pouvons vous assurer que ce dernier est encore régi par divers corollaires qui ont été formulés au fil des années et que je citerai avec votre permission : premièrement, rien n'est aussi facile qu'il paraît; deuxièmement, tout prend bien plus de temps que l'on ne pense; troisièmement, des divers contretemps auxquels on s'expose, c'est l'empêchement le plus préjudiciable qui se produit; quatrièmement, si l'on perçoit les difficultés d'une opération et que l'on réussisse à les éviter toutes, un nouvel obstacle ne tardera pas à surgir; cinquièmement, laissées au hasard, les choses vont généralement de mal en pis.

Vous pensez sans doute que c'est plus que suffisant, mais il ne faut pas oublier que la Conférence est l'unique organe multilatéral de la communauté internationale pour la négociation du désarmement et qu'elle adopte ses décisions par consensus. Le secrétariat de la Conférence est donc soumis

(M. Berasategui, Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies)

à certaines lois spécifiques de cet organe que nous tenons tous pour unique. Qu'il me soit permis de les mentionner brièvement : premièrement, l'efficacité d'une réunion d'organe est inversement proportionnelle au nombre de participants et à la longueur des débats; deuxièmement, quoi qu'on entreprenne en étant sûr de recueillir l'approbation de tous, il y aura toujours quelqu'un qui trouvera à y redire; troisièmement, il ne faut pas méconnaître son bonheur - demain, tout ira encore plus mal; quatrièmement - et ce me semble être le principe fondamental auquel obéit le travail du secrétariat - la loi de Murphy est le fait d'un optimiste.

Passons à des choses plus sérieuses. Je n'aurai pas la prétention de m'essayer à gloser sur les travaux de la Conférence, sur ce qu'elle devrait faire ou sur ce qu'elle devrait être. Cependant, je crois pouvoir partager avec vous tous la satisfaction de voir que la Conférence est parvenue à lancer le processus qui aboutira à la négociation d'un traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires. Cette décision réaffirme les responsabilités qui sont celles de la Conférence en sa qualité d'organe multilatéral de la communauté internationale pour la négociation du désarmement.

Je crois que chacun m'a entendu exprimer à plus d'une occasion la conviction que tous les Etats représentés à la Conférence ont particulièrement intérêt à renforcer l'efficacité de cette instance, car ils peuvent espérer ici protéger convenablement leurs intérêts nationaux par le biais d'une coopération internationale et du respect mutuel. Après l'achèvement des négociations relatives à la Convention sur les armes chimiques, il s'est posé dans les couloirs une question insistante : Qu'allons-nous faire maintenant ? Je n'ai jamais douté qu'il restait beaucoup à faire, comme ce fut le cas après la conclusion d'accords antérieurs à cette convention. Maintenant, la Conférence entreprend des négociations qui revêtent une grande importance pour la communauté internationale tout entière.

Je voudrais terminer sur une note personnelle. Comme chacun le sait, il s'est établi à la Conférence des rapports chaleureux entre individus qui l'emportent sur les divergences d'opinions. Il n'est donc pas surprenant que beaucoup d'entre vous m'aient interrogé sur mon avenir. Je devrais peut-être tenter maintenant de répondre à cette question - de fait, j'ai promis à certains d'entre vous de m'y employer aujourd'hui. Mon avenir est entre les mains du destin et je m'interdis même de vouloir le prédire, mais je puis vous donner satisfaction quant à l'immédiat : ce soir, j'irai dîner au restaurant avec mon épouse, qui a partagé tant d'expériences avec moi et qui assiste à la présente séance de la galerie, afin de célébrer son anniversaire.

Je remercie tous ici présents.

Le PRESIDENT (traduit de l'arabe) : Qu'il me soit permis, au nom de tous les participants à la Conférence, de rendre un hommage très sincère à l'ambassadeur Berasategui pour les efforts qu'il a déployés au sein de la Conférence au cours des dernières années, que ce soit en sa qualité de secrétaire général adjoint de la Conférence ou dans le cadre de ses fonctions actuelles de secrétaire général de la Conférence du désarmement

(Le Président)

et de représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Toujours disposé à apporter son concours et ses conseils aux présidents successifs de la Conférence, il a également prêté toute l'aide possible aux délégations au cours des réunions et facilité le bon déroulement des travaux de la Conférence. Je puis affirmer sans exagérer que sa longue expérience et ses efforts inlassables ont été décisifs à cet égard. Nous ne pouvons que regretter par conséquent qu'il quitte prochainement ses fonctions actuelles, encore que ce soit pour occuper une charge importante au service du Gouvernement argentin et de sa patrie.

Au cours de sa longue carrière de diplomate argentin, l'ambassadeur Berasategui a exercé toute une série de fonctions importantes, notamment celles de chef du Département pour l'Organisation des Etats américains au sein du Ministère des relations extérieures, de représentant suppléant aux réunions de la Commission préparatoire pour la dénucléarisation de l'Amérique latine, de chef de la délégation argentine auprès de la Conférence du Comité du désarmement et de représentant de son pays auprès de la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies. A l'ONU, l'ambassadeur Berasategui a été secrétaire de la Première Commission de l'Assemblée générale ainsi que secrétaire général de la Conférence du désarmement et représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation, outre qu'il a présidé le Groupe de travail sur les mesures de confiance, de sécurité et de vérification de la Conférence internationale de Genève sur l'ex-Yougoslavie. Il a encore été professeur et conférencier.

Je dois avouer que la décision de M. Berasategui nous a pris au dépourvu et que nous n'étions pas préparés psychologiquement à le voir quitter aussi rapidement la Conférence du désarmement. Connaissant parfaitement l'évolution des travaux de cette instance, il a suivi la plupart des grands événements qui sont intervenus dans le domaine du désarmement. C'est pourquoi son départ laissera un grand vide. L'ambassadeur Berasategui a aussi assisté à des événements importants au sein de la Conférence, notamment aux multiples négociations relatives à des instruments de désarmement, le dernier en date étant la Convention sur les armes chimiques, que nous avons achevé de négocier il y a tout juste un an. Nous escomptions le voir rester avec nous jusqu'à la conclusion d'un autre instrument international - je pense tout particulièrement au traité d'interdiction complète des essais nucléaires, auquel nous espérons tous aboutir et au sujet duquel nous tiendrons des consultations pendant l'intersession.

Je crois que nous sommes tous d'accord pour dire qu'il importera de consulter les membres de la Conférence au sujet du successeur de l'ambassadeur Berasategui au poste important de secrétaire général de la Conférence du désarmement et de représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies suivant l'usage inspiré du paragraphe 120 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Enfin, je souhaite à notre cher ami et collègue l'ambassadeur Berasategui, ainsi qu'à son épouse, santé, bonheur et succès pour leur retour à Buenos Aires, la belle capitale de l'Argentine.

(Le Président)

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie, M. O'Sullivan.

M. O'SULLIVAN (Australie) (traduit de l'anglais) : Je croyais que l'ambassadeur Berasategui allait nous proposer un corollaire de la loi de Murphy qui s'applique tout particulièrement à la Conférence du désarmement et selon lequel il suffit que tout semble avancer normalement pour qu'un contretemps se produise.

Je prends aujourd'hui la parole au nom des membres du Groupe occidental. Nous avons appris avec regret que l'ambassadeur Berasategui allait quitter sous peu ses fonctions de secrétaire général de la Conférence du désarmement pour servir de nouveau son pays. Il est tout à fait compréhensible que le Ministère argentin des relations extérieures accueille favorablement son retour étant donné les brillants états de service qui ont été les siens dans la carrière diplomatique en près de 40 ans. Devant les contributions inestimables de l'ambassadeur Berasategui à la cause du désarmement, cependant, nous ne pouvons que regretter son départ. Le sérieux irréprochable et la sagesse consommée avec lesquels l'ambassadeur Berasategui a invariablement rempli ses fonctions de secrétaire général de la Conférence du désarmement depuis sa nomination à ce poste, en 1992, nous manqueront certainement à tous.

L'ambassadeur Berasategui nous a apporté la vaste expérience des questions de désarmement qu'il avait accumulée au contact de plusieurs instances s'occupant de ces questions, tant dans le cadre de l'ONU qu'à l'échelon régional, et en particulier alors qu'il était représentant suppléant de l'Argentine, puis chef de la délégation argentine auprès de l'organe qui a précédé la Conférence du désarmement, la Conférence du Comité du désarmement.

Les services rendus plus récemment par l'ambassadeur Berasategui, qui a été successivement directeur du Bureau de Genève du Département des affaires de désarmement, puis secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement durant huit ans et enfin secrétaire général de l'instance pendant ces deux dernières années, indiquent clairement la profondeur et la somme des connaissances théoriques et pratiques que nous allons perdre avec lui.

Nous avons pu mesurer toute la valeur de la direction avisée de ce Secrétaire général et de sa maîtrise des complexités d'une entreprise multilatérale durant la période au cours de laquelle la Conférence du désarmement a remporté l'un de ses succès les plus importants et les plus difficiles qu'a été la conclusion de la Convention sur les armes chimiques.

Outre l'éminente capacité qu'avait l'ambassadeur Berasategui de contribuer à la réalisation des objectifs de cette conférence, nous aurons à regretter sa politesse parfaite, sa courtoisie invariable et sa compétence tranquille.

(M. O'Sullivan, Australie)

Il ne me reste qu'à le remercier encore une fois au nom du Groupe occidental de sa contribution remarquable aux travaux de cette conférence et à lui adresser nos vœux de succès dans ses fonctions futures au Ministère argentin des relations extérieures, ainsi qu'à lui souhaiter, comme à son épouse, longue vie, santé et prospérité.

Le Groupe occidental saisit cette occasion pour dire qu'il compte que la Conférence du désarmement sera consultée avant que les postes de secrétaire général ou de secrétaire général adjoint de la Conférence ne soient pourvus à nouveau.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie vivement l'ambassadeur O'Sullivan de son intervention - le Président de la Conférence et, j'en suis sûr, tous les membres de l'instance partagent avec le Groupe occidental la dernière observation faite par le représentant de l'Australie quant à l'opportunité de consulter les membres de la Conférence au sujet de la nomination d'un nouveau secrétaire général de l'organe.

J'invite maintenant la représentante de Cuba à prendre la parole.

Mme BAUTA SOLES (Cuba) (traduit de l'espagnol) : Le Groupe des 21 m'a prié de faire aujourd'hui ses adieux au Secrétaire général de la Conférence, l'ambassadeur Berasategui.

Les membres du Groupe ont insisté pour que soit dûment évoquée, dans le compte rendu de la présente séance, la haute estime en laquelle ils ont toujours tenu la compétence et les qualités personnelles dont l'ambassadeur Berasategui a fait preuve dans l'exercice de ses fonctions. Ils tenaient en outre à ce que soient dûment consignées les expressions de leur reconnaissance de la coopération que l'ambassadeur Berasategui a su apporter à tout moment non seulement au Groupe des 21 et aux autres groupes de pays, mais, plus largement, à la Conférence tout entière. Enfin, ils m'ont demandé instamment de dire en leur nom qu'ils ne pouvaient que souhaiter à l'ambassadeur Berasategui et à son épouse un plein succès dans l'accomplissement de leurs fonctions futures. Il y a, cependant, un dernier point que les membres du Groupe ne m'ont pas prié d'évoquer à la présente séance, encore que je sois sûre qu'ils me suivront sur ce terrain : je voudrais saisir cette occasion pour souhaiter de tout coeur à Mme Berasategui un heureux anniversaire. Il ne me reste qu'à leur adresser à tous deux nos meilleurs vœux de succès et de bonheur.

Je ne voudrais conclure sans dire que le Groupe des 21, comme il l'a déjà fait savoir au cours des consultations présidentielles, tient tout particulièrement à ce que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies consulte les membres de la Conférence du désarmement et prenne leur avis en considération lors de la nomination de nouveaux secrétaires généraux et secrétaires généraux adjoints de la Conférence.

M. PAC (Pologne) (traduit de l'anglais) : J'ai voulu prendre la parole au nom du Groupe des Etats d'Europe orientale et autres Etats, mais je dois avouer qu'à ce stade il m'est très difficile d'ajouter quoi que ce soit à l'hommage éloquent que l'ambassadeur O'Sullivan a rendu

(M. Pac, Pologne)

à l'ambassadeur Berasategui. Ce dernier nous ayant annoncé qu'il partait sous peu, je tiens à dire, cependant, combien les membres de notre groupe regrettent que la Conférence du désarmement ne puisse bientôt plus compter sur les vastes connaissances en matière de désarmement, les talents de diplomate et l'expérience de la gestion que lui a apportés son distingué Secrétaire général et Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU. Toutefois, le Ministère argentin des relations extérieures, en rappelant l'ambassadeur Berasategui, gagne à l'évidence ce que nous perdons avec lui. Nous lui souhaitons un plein succès dans les années à venir.

A titre plus personnel, soit au nom de la délégation polonaise et en le mien propre, je tiens à dire que nous perdons en Vicente, alors qu'il quitte la Conférence du désarmement, un éminent collègue et un ami de longue date. Au nom de l'ambassadeur Dembinski et en le mien propre, je veux adresser à Vicente Berasategui nos meilleurs vœux de succès dans toutes les fonctions qu'il remplirait au service de son pays dans les années à venir.

M. HOU (Chine) (traduit du chinois) : La délégation chinoise a appris, à la fois avec étonnement, regret et joie que l'ambassadeur Berasategui allait bientôt quitter son poste de secrétaire général. J'appuie sans réserve la déclaration que vous avez faite en notre nom à tous, monsieur le Président. Les regrets de la délégation chinoise s'expliquent par le fait que l'ambassadeur Berasategui a été, chacun le sait, l'un des meilleurs secrétaires généraux. Durant de nombreuses années, la Conférence du désarmement a bénéficié de sa riche expérience de la diplomatie, de ses connaissances vastes et profondes et de la noblesse de son caractère. Il a souvent réussi à résoudre des problèmes difficilement solubles par des techniques poussées ou des ordinateurs et son aide nous est d'autant plus nécessaire au moment où la Conférence du désarmement aborde une étape importante. La délégation chinoise se félicite d'avoir entretenu avec vous monsieur le Secrétaire général de très bonnes relations de coopération; personnellement, il y a peu, en qualité de président, j'ai pu collaborer étroitement avec le secrétaire général Berasategui et bénéficier de ses talents, de sa sagesse et de son expérience. En même temps, nous sommes heureux pour lui : il va avoir l'occasion de servir encore mieux son pays, qui pourra bénéficier plus directement de ses services.

Monsieur le Secrétaire général, nous vous sommes reconnaissants de tout ce que vous avez fait pour nous. Je vous adresse, ainsi qu'à votre épouse, mes meilleurs vœux de réussite et de bonheur.

M. NORBERG (Suède) (traduit de l'anglais) : Depuis quelques mois, la Suède n'est plus membre d'un groupe de délégations quelconque et je puis vous assurer que la délégation suédoise ne partage pas invariablement l'avis des représentants des divers groupes. Ce soir, cependant, j'ai le grand plaisir de pouvoir acquiescer à tout ce que les coordonnateurs des trois groupes ont dit au sujet des qualités professionnelles et personnelles de l'ambassadeur Berasategui. Je connais ce dernier depuis l'époque où il représentait son pays à l'organe qui était alors la Conférence du Comité du

(M. Norberg, Suède)

désarmement - je puis donc attester qu'il est très compétent et tout à fait agréable à tous égards. J'adresse à l'ambassadeur Berasategui mes meilleurs voeux, notamment de succès dans ses nouvelles fonctions, et je veux croire qu'il passera avec son épouse une très agréable soirée.

M. LANUS (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Le Secrétaire général de la Conférence, l'ambassadeur Berasategui, vient de nous informer de son départ prochain. Comme Vicente Berasategui est non seulement un collègue du Ministère argentin des relations extérieures, mais un vieil ami que j'admire, chacun comprendra que j'ai naturellement de lui une vue toute personnelle. Des faits importants sont intervenus à la Conférence du désarmement au cours des dernières années : nous y avons conclu un instrument multilatéral - la Convention sur les armes chimiques - et nous sommes sur le point d'ouvrir les négociations relatives à un autre instrument international, ce traité sur les essais nucléaires tant attendu par la communauté mondiale. Or le Secrétaire général qui a guidé la Conférence durant cette phase délicate de transition et de changement vient nous annoncer à ce moment précis qu'il quitte ses fonctions : on peut se demander comment la Conférence aurait pu inscrire à son actif de tels résultats si elle n'avait pas pu, tant de fois, compter sur l'appui et les conseils sereins de celui-ci au cours des travaux intenses qu'elle a menés durant ces deux dernières années. Je puis dire sans exagérer qu'il ne sera pas facile à l'instance de trouver à l'ambassadeur Berasategui un successeur qui ait ces qualités - si remarquables chez lui - de rigoureuse efficacité et de discrétion qu'exigent des fonctions aussi importantes.

J'ai fait la connaissance de M. Berasategui quelques mois après être entré dans la diplomatie et sa probité, ses convictions, comme sa loyauté en amitié, m'ont toujours inspiré le respect. J'ai toujours eu à me louer de ses conseils et de son avis. En tant que diplomate argentin, je me félicite de compter à nouveau cet éminent ambassadeur parmi mes collègues. En tant que représentant à la Conférence du désarmement, je regrette que nous perdions collectivement un homme qui a su orienter les travaux de cette instance avec tant d'efficacité et en mettant toujours au premier plan les intérêts de la communauté internationale, ainsi qu'il convient à un membre de la fonction publique internationale. En lui faisant aujourd'hui mes adieux, j'ai la satisfaction unique de pouvoir en même temps lui souhaiter la bienvenue. Je lui souhaite, ainsi qu'à son épouse, Mme Teresita Berasategui, ici présente, beaucoup de chance et de bonheur.

Le PRESIDENT (traduit de l'arabe) : Je remercie l'ambassadeur de l'Argentine, de sa déclaration. Le moment est venu pour moi de prononcer le discours de clôture de la présente session.

A la fin de la session de 1992, qui avait été consacrée en grande partie aux négociations relatives à la Convention sur les armes chimiques, la question s'est posée de savoir ce à quoi s'occuperait la Conférence au cours de sa session de 1993 : bon nombre d'entre nous étaient inquiets à l'idée que la Conférence du désarmement puisse sombrer provisoirement dans la léthargie après lesdites négociations. Fort heureusement, ces préoccupations se sont révélées être sans fondement et nous pouvons nous pencher sur notre session de 1993 avec une certaine satisfaction.

(Le Président)

Au début de la présente session, nous avons pu, sous la conduite avisée de l'ambassadeur du Brésil, M. Amorim, devenu entre-temps ministre des affaires étrangères, adopter un programme de travail pour la session de 1993 dans le cadre duquel nous sommes convenus, d'une part, d'établir des comités spéciaux au titre de quatre points prioritaires de l'ordre du jour et, d'autre part, d'intensifier nos consultations sur plusieurs questions - l'amélioration et l'efficacité du fonctionnement de la Conférence, l'élargissement de sa composition, son ordre du jour, ainsi que la non-prolifération sous tous ses aspects.

Sous la direction de l'ambassadeur du Pakistan, M. Kamal, coordonnateur spécial pour la question de l'amélioration et de l'efficacité du fonctionnement de la Conférence, nous avons pu convenir d'un certain nombre de mesures qui nous aideront à travailler plus efficacement. La poursuite de cette activité en 1994 permettra sans doute d'obtenir de nouveaux résultats positifs dans ce domaine. L'ambassadeur de l'Australie, M. O'Sullivan, a été nommé coordonnateur pour la question de l'élargissement de la composition de la Conférence. Il s'est attelé avec patience à cette tâche et des progrès ont été réalisés en la matière, même si l'on n'a pu aboutir à une conclusion. En tant que président de la Conférence durant l'intersession, je m'engage à poursuivre des consultations officielles sur cette question dans l'espoir de trouver une solution qui puisse être adoptée par consensus. Des discussions intéressantes ont eu lieu, sous la direction éclairée de l'ambassadeur du Mexique, M. Marín Bosch, dans le cadre de réunions officielles sur la question de la non-prolifération sous tous ses aspects. Etant donné l'importance de cette question, il était peu probable que des résultats concluants soient atteints, mais le fait que les discussions étaient officielles a aidé chacun à mieux comprendre les différents points de vue et positions en la matière. S'agissant de la question de l'ordre du jour, il a été convenu, compte tenu des travaux relatifs à l'élargissement de la composition de la Conférence, qu'il serait judicieux d'en poursuivre l'étude en 1994.

En réponse au paragraphe c) de la décision 47/422 par laquelle l'Assemblée générale priait la Conférence de transmettre au Président de la Première Commission les résultats de son examen du rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies intitulé "Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide", la Conférence a tenu un certain nombre de réunions très animées à la suite desquelles a été adopté le document CD/1183 intitulé "Rapport de la Conférence du désarmement sur le rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies intitulé 'Nouvelles dimensions de la réglementation des armements et du désarmement dans la période de l'après-guerre froide'".

En application de ces mêmes dispositions de l'Assemblée générale, la Conférence du désarmement a transmis au Président de la Première Commission un rapport intitulé "Rapport de la Conférence du désarmement sur l'examen en cours de son ordre du jour, de sa composition et de ses méthodes de travail".

(Le Président)

Comme je l'ai déjà mentionné, la Conférence du désarmement a convenu cette année d'établir quatre comités spéciaux qui, d'après moi, ont tous pu accomplir des progrès importants en 1993. Il ne fait aucun doute que l'avancée la plus significative a été réalisée cette année dans le cadre du Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires, sous la direction compétente de l'ambassadeur du Japon, M. Tanaka. En décidant de consacrer une grande partie de ses travaux ainsi que de nombreux exposés d'experts aux techniques de vérification sismologiques et autres, ce comité a, en réalité, exploité les faits nouveaux, positifs et importants, découlant des décisions prises par les Etats-Unis, la France et la Fédération de Russie de prolonger leurs moratoires unilatéraux sur les essais nucléaires. En définitive, la Conférence a pu adopter la décision contenue dans le document CD/1212 qui, alors que nous avons tous à l'esprit la Conférence d'examen et de prorogation du Traité sur la non-prolifération prévue pour 1995, fera certainement date dans l'histoire des négociations sur le désarmement. En tant que président de la Conférence du désarmement pendant l'intersession, je peux assurer à l'ambassadeur Tanaka que je n'épargnerai aucun effort pour faciliter l'accomplissement des tâches confiées au Comité spécial sur l'interdiction des essais nucléaires en vertu de cette décision de la Conférence. J'ai également bon espoir que l'intersession pourra être mise à profit non seulement pour définir un mandat de négociation quant à un traité d'interdiction complète des essais, mais également pour parvenir à un accord sur la base duquel nos négociations à ce sujet pourraient démarrer au cours de la session de 1994.

Le Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, sous la présidence experte de l'ambassadeur de l'Allemagne, M. Wolfgang Hoffmann, a également obtenu des résultats importants. Le Comité s'est attaché tout particulièrement à examiner la question des mesures de confiance, tout en reconnaissant que de telles mesures ne constituaient pas une fin en soi mais bien un moyen d'atteindre l'objectif final qu'était la prévention effective d'une course aux armements dans l'espace.

Dans le cadre des travaux du Comité spécial sur des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes, présidé avec compétence par l'ambassadeur de la Roumanie, M. Neagu, un grand nombre de questions clés ont été abordées, ce qui a permis à chacun de mieux cerner les différents points de vue et positions - la voie est ainsi ouverte à des résultats plus concrets, qui interviendront peut-être déjà à la session de 1994.

Le Comité spécial sur la transparence dans le domaine des armements, que j'ai eu l'honneur de présider, a pu examiner attentivement les différentes questions qui relevaient de son mandat, lequel découlait de la résolution 46/36 L de l'Assemblée générale. Les discussions ont été réellement franches sinon concluantes et ont débouché sur une meilleure compréhension réciproque. Dix-huit documents de travail excellents, émanant de diverses délégations, ont été soumis au Comité et viendront étoffer les débats qui auront lieu au cours de la session de 1994.

Enfin - et ce n'est pas là le moins important - nous avons pu adopter aujourd'hui notre rapport annuel pour 1993, qui sera remis à l'Assemblée générale des Nations Unies lors de sa quarante-huitième session. A cette

(Le Président)

occasion, je tiens à louer la diligence et le dévouement avec lesquels l'ensemble des délégations ont travaillé tout au long de la présente session, depuis janvier dernier. Cela sera un honneur pour moi que de présenter ce rapport au nom de tous à la Première Commission de l'Assemblée générale.

Avant de conclure, je souhaite assurer à tous qu'en ma qualité de président de la Conférence pendant l'intersession j'entamerai rapidement des consultations officielles sur le programme de travail pour 1994, afin que la Conférence puisse l'adopter dès l'ouverture de la session. Je ne voudrais pas terminer sans exprimer de nouveau toute ma gratitude au Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, l'ambassadeur Berasategui, dont l'appui et les conseils m'ont été des plus utiles dans le cadre de mes fonctions de président de la Conférence, et je tiens à redire que je regrette son départ. Je lui souhaite succès, santé et bonheur dans cette nouvelle étape de sa vie qui l'amènera à servir son pays, l'Argentine. Je tiens également à exprimer ma gratitude à tous les membres du secrétariat de la Conférence, ainsi qu'aux interprètes et à tous ceux qui, par leurs efforts, ont contribué au succès de nos travaux au cours de la présente session.

Avant de clore la session, je souhaite annoncer que la prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le mardi 25 janvier 1994 à 10 heures, conformément à ce qui a été convenu hier au sujet des dates de la session de 1994, étant entendu que le Président de la Conférence peut convoquer la Conférence en session extraordinaire si un consensus intervient au cours des consultations officielles qui se tiendront pendant l'intersession. Je vous remercie encore de votre coopération et, dans l'attente de nous retrouver - peut-être à New York à la Première Commission de l'Assemblée générale - je vous adresse à nouveau tous mes vœux pour la période à venir.

La séance est levée à 18 h 50.
